



CONTRAT DE TERRITOIRE MANCHE

LE DÉPARTEMENT ACCOMPAGNE LES PROJETS DU COTENTIN POUR UN MONTANT DE 5 573 928 € + 295 334 € DE BONIFICATION

Premier partenaire historique des collectivités locales, le Département de la Manche, dans le cadre de sa politique territoriale 2022-2028, mène une dynamique d'accompagnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans la réalisation de leurs projets. Grâce au Contrat de Territoire Manche, les huit EPCI du département peuvent, sur une période de cinq ans, solliciter directement une aide financière pour leurs projets structurants issus d'un travail de définition d'un projet de territoire. Ainsi, le Département accompagne les EPCI dans une démarche de transformation durable de leur territoire, en lien avec la transition écologique et inclusive, et crée un partenariat direct, construit autour des enjeux spécifiques des territoires et dynamiser l'attractivité de ces territoires. C'est dans ce cadre qu'un contrat de territoire Manche est signé entre le Département et la communauté d'agglomération du Cotentin ce jeudi 25 septembre 2025.

LE CONTRAT DE TERRITOIRE MANCHE EN CHIFFRES :

- **8 EPCI accompagnés dans la Manche**
- **Un contrat d'une durée de 5 ans**
- **Une enveloppe comprise entre 1 225 049 € et 6 876 712 €**
- **Une bonification de 20% du montant de la subvention si le projet revêt une double ambition en matière de transitions écologique et inclusive.**

THÉMATIQUES ÉLIGIBLES AU CONTRAT DE TERRITOIRE MANCHE

EQUIPEMENTS ET SERVICES AU PUBLIC

- Création/extension/rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfance-jeunesse, commerce
- ...



HABITAT

- Valorisation de friches existantes
- Création ou réhabilitation énergétique de logements locatifs, d'habitats à vocation inclusive, d'hébergements touristiques, d'hébergements d'urgence
- ...



AMENAGEMENTS ET MOBILITE

- Aménagement d'espaces publics en centre-bourg et d'espaces de loisirs
- Création et aménagement de liaisons douces (piétons-vélos)
- Aménagement d'enclos paroissiaux
- ...



BIODIVERSITE

- Restauration/aménagement/valorisation d'espaces naturels
- Assainissement collectif dans les secteurs impactant la qualité des eaux littorales
- ...




ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Création/extension/rénovation de bâtiments dédiés à des activités de l'ESS, telles que : épicerie sociale et solidaire, services solidaires (conciergerie, tiers-lieux), activités de réemploi de déchets
- ...



COHESION SOCIALE

- Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, les projets d'accompagnement à la parentalité, les actions de prévention séniors
- ...



LE CONTRAT DE TERRITOIRE MANCHE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN :

La communauté d'agglomération du Cotentin a candidaté en 2023 pour mettre en place un Contrat de Territoire Manche avec le Département de la Manche. Au regard du dossier présenté au groupe de travail lors de l'audition du 18 novembre 2024, l'EPCI a travaillé sur un programme d'actions. Le contrat a fait l'objet d'une validation en conseil communautaire lors de la séance du 27 mars 2025 et en session plénière du Conseil départemental le 4 juillet 2025.

o PROJET N°1 : Développement d'une nouvelle attraction à la Cité de la Mer

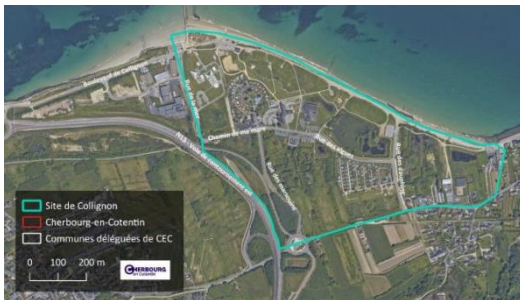
La Cité de la Mer, 1^{er} site touristique du Cotentin, est une véritable locomotive pour l'économie touristique du territoire. Equipement culturel structurant, il contribue également à l'équilibre de l'économie touristique de la Normandie et positionne Cherbourg comme un site moteur de la connaissance des océans et de la mise en avant du patrimoine maritime.

Après 12 années d'exploitation de l'attraction « On a marché sous la mer », la Cité de la Mer de Cherbourg souhaite renouveler son offre dédiée aux familles en proposant une véritable aventure à vivre. Pour soutenir la dynamique positive de développement de ce lieu emblématique, des travaux de modernisation sont prévus par l'Agglomération du Cotentin. Ainsi, « Expédition Océan » est une exposition permanente qui a pour objectif la vulgarisation des connaissances et des savoirs autour de la thématique de l'océan, appréhendant, par le biais du jeu, ses différents enjeux.

Montant du projet : 7 003 543 € HT

Montant de l'aide du Département : 10% des dépenses éligibles, soit une aide prévisionnelle de 562 394 €, auquel s'ajoute une bonification de 112 479 € au regard des engagements pris par la communauté d'agglomération en matière de transitions écologique et inclusive.

o PROJET N°2 : Renaturation du site de Collignon (projet communal de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin)



La commune de Cherbourg-en-Cotentin a établi en 2019 un Schéma Directeur d'aménagement de la zone de loisirs de Collignon qui s'étend de la rue de la mer jusqu'aux abords du port de Becquet.

Les élus ont aujourd'hui décidé de mettre en opérationnalité une première phase d'aménagement se situant sur la partie Ouest du site en lien avec la rénovation d'Intechmer.

Ce projet vise la renaturation et l'amélioration des infrastructures urbaines à Collignon, en mettant l'accent sur la transplantation de plantes anémomorphes, la relocalisation des parkings côtiers, la création de zones humides rétro littorales et la désimperméabilisation des surfaces pour une meilleure gestion des eaux pluviales.

Montant du projet : 785 535 € HT

Montant de l'aide du Département : 40% des dépenses éligibles, soit une aide prévisionnelle de 265 899 €, auquel s'ajoute une bonification de 53 180 € au regard des engagements pris par la communauté d'agglomération en matière de transitions écologique et inclusive.

○ **PROJET N°3 : Mise en valeur du site classé « pointe de Barfleur » au phare de Gatteville-le-Phare (projet communal de Gatteville-le-Phare)**

Le site classé de la pointe de Barfleur se situe à l'extrémité Nord-Est du département de la Manche, à la pointe du Val de Saire. Le site classé en 2003 se déploie autour du bourg de Gatteville-le-Phare. Le phare de Gatteville, deuxième plus grand phare d'Europe, classé Monument Historique, est le point attractif principal de la pointe de Barfleur. Il accueille plus de 40 000 visiteurs par an.

Une des principales problématiques du site est le stationnement souvent anarchique. En plus de la dégradation du site, cela engendre des conflits d'usage entre circulation et stationnement et une dévalorisation de la perception du site. De plus, aucune place n'est accordée au piéton.

Face à ces problématiques, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a porté et financé depuis 2021, en collaboration avec la commune de Gatteville-le-Phare, les services de l'Etat et le Département de la Manche, une étude visant à la préservation et la mise en valeur touristique du site.

Cette étude conduit à un projet construit autour de trois phases pour répondre aux enjeux soulevés :

- Limiter la circulation et les stationnements aux abords du phare et créer de nouveaux stationnements (véhicules légers, campings cars, bus) entre le bourg et le site naturel
- Sécuriser et promouvoir les déplacements doux et engager la renaturation du site,
- Valoriser le site et sensibiliser les usagers par la création d'un parcours d'interprétation

Montant du projet : 600 000 € HT

Montant de l'aide du Département : 20% des dépenses éligibles, soit une aide prévisionnelle de 120 000 €

○ **PROJET N°4 : Pré-Inventaire patrimoine bâti du Pays d'art et d'histoire**

La connaissance du patrimoine bâti est une mission essentielle sur laquelle le Pays d'Art et d'Histoire (PAH) s'est déjà largement investie. Plusieurs inventaires thématiques ont été conduits depuis 2011 sur l'ensemble des ponts anciens, les manoirs médiévaux, les chapelles, fontaines sacrées... En 2014, un premier pré-inventaire du patrimoine a également été réalisé sur le périmètre de Cœur Cotentin et de la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Les données issues de ce travail sont régulièrement exploitées et constituent un outil primordial dans les actions menées par le PAH. L'inventaire n'ayant pas couvert le secteur de la Vallée de L'Ouve, qui n'appartenait pas encore au périmètre du PAH, l'objectif est d'harmoniser ces connaissances sur un périmètre désormais stabilisé.

Le projet consiste donc à mener un pré-inventaire du patrimoine bâti sur les quinze communes intégrées en 2019. Pour cela, la mission s'appuiera sur l'expérience mise à disposition par le Département et validée par le service régional de l'inventaire général.

Montant du projet : 40 000 € TTC

Montant de l'aide du Département : 50% dans la limite de 15 000 € à l'échelle de l'ensemble du territoire, soit une aide prévisionnelle de 15 000 €

○ PROJET N°5 : Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage à Valognes



La création d'aires d'accueil de grand passage est inscrite au schéma départemental de l'accueil des gens du voyage de la Manche 2019-2025 co-piloté par l'Etat et le Département. Elles s'inscrivent dans le cadre d'une gestion et coordination départementale de l'accueil estival des missions évangéliques et groupes de voyageurs composés de plus de 50 caravanes.

Le schéma départemental 2019-2025 dont la mise en œuvre est confiée aux EPCI et leurs communes membres mentionne la création d'une aire de grands passages sur un secteur géographique situé en centralité du territoire de l'agglomération du Cotentin.

A l'issue d'une recherche foncière sur ce secteur, un terrain situé au lieu-dit Bellevue, permettant la création de cet équipement d'intérêt général a été identifié sur le territoire de la commune de Valognes. En concertation avec la commune et après accord de son organe délibérant, l'acquisition de ce terrain ainsi que la création d'une aire de grands passages sur ce site ont été actés.

Le projet a consisté à réaliser les aménagements nécessaires à l'accueil de 50 à 200 caravanes pour une durée de 15 jours maximum par groupe et cela pendant la période d'ouverture de l'aire fixée du 1^{er} mai au 30 septembre de chaque année.

Montant du projet : 841 029 € HT

Montant de l'aide du Département : 15% des dépenses éligibles, soit une aide prévisionnelle de 126 154 €

○ PROJET N°6 : Opération collective de modernisation du commerce

L'agglomération souhaite renouveler l'Opération Collective d'Accompagnement à l'Investissement et à l'Innovation initiée en 2022 pour la période 2022-2024 en partenariat avec la Région et le Département. Ce dispositif est un programme de subventions directes accordées aux entreprises artisanales et commerciales locales ainsi qu'aux collectivités locales, visant à soutenir la modernisation et le développement du commerce de proximité.

L'Agglomération du Cotentin accompagne les commerçants, artisans et producteurs locaux dans leurs projets d'investissement et d'innovation pour moderniser et développer leur point de vente. C'est dans ce cadre que s'inscrit le dispositif Cotentin Proximité 2022-2024. Considérant le succès du dispositif, la Communauté d'Agglomération du Cotentin souhaiterait renouveler ce dispositif de soutien au commerce local pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2025. Il s'inscrirait dans le prolongement du premier dispositif en apportant quelques modifications.

Montant du projet : 1 000 000 € HT

Montant de l'aide du Département : principe du 2 pour 1 par rapport à la part EPCI, soit une aide prévisionnelle de 200 000 €

○ PROJET N°7 : Construction de la crèche des Boud'Chou à Bricquebec-en-Cotentin

Au 1^{er} janvier 2019, l'Agglomération du Cotentin a restitué aux communes plusieurs compétences facultatives dont la compétence « petite enfance ». La gestion de cette compétence se poursuit de manière collective, à l'échelle des 19 communes du périmètre de l'ancienne Communauté de Communes du Cœur du Cotentin, via un service commun. Le Multi-accueil les « Bou'd'chou », situé à

Bricquebec-en-Cotentin est donc intégré à ce service commun du Cœur du Cotentin. Il est aujourd'hui géré par une association dans le cadre d'une prestation de services.

Le bâtiment qui accueille ce service depuis 1989 date des années 50. Mis à part la réalisation d'une extension en 2008 ainsi que le remplacement du vitrage du hall d'entrée et du bureau de direction en 2016, aucune rénovation importante n'a été réalisée depuis son ouverture. Le bâtiment se retrouve donc confronté à diverses problématiques énergétiques, d'accessibilité, et de limites organisationnelles.

Conscients des problématiques importantes du bâtiment, les élus du service commun ont souhaité mener une réflexion pour la réhabilitation du site. Un assistant à Maitrise d'ouvrage a ainsi été recruté en juillet 2023 afin d'étudier différents scénarios allant de la réhabilitation à la construction d'un nouvel équipement.

Le scénario de construction d'un bâtiment neuf est le scénario que les élus souhaitent privilégier dans une logique de regroupement d'équipements autour du secteur des écoles et du futur bâtiment regroupant médiathèque, Relais Petite Enfance ainsi que le Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Montant du projet : 1 671 636 € HT

Montant de l'aide du Département : 25% des dépenses éligibles, soit une aide prévisionnelle de 401 659 €

- **PROJET N°8 : Extension du PSLA Ouest Cotentin (Pôle de Santé Libéral) aux Pieux**

Dans le cadre de ses compétences en matière de santé et d'accès aux soins, l'agglomération du Cotentin soutient l'exercice coordonné des professionnels de santé et peut porter notamment, à la demande des professionnels ayant un projet de santé validé, la construction ou l'extension de PSLA sur la base des données de l'observatoire de santé du territoire.

Le PSLA Ouest Cotentin a ouvert ses portes en 2017 et regroupe actuellement 23 professionnels libéraux : médecins généralistes, infirmiers, sage-femmes, orthophonistes, diététiciens, podologues... Dans le cadre d'une volonté de croissance et de développement des activités, il a été validé par l'Agglomération du Cotentin de créer une extension à cette structure dynamique.

Le scénario d'extension retenu et validé comprend l'accueil de nouveaux professionnels dans des locaux dédiés au sein du pôle. Il va s'agir de l'accueil de dentistes et de kinésithérapeutes.

Montant du projet : 3 384 692 € HT

Montant de l'aide du Département : 15% des dépenses éligibles, soit une aide prévisionnelle de 406 163 €

- **PROJET N°9 : Création d'un centre de santé communautaire**

Depuis 2018, l'Agglomération exerce une compétence facultative au titre de l'accès au soin et de la démographie médicale. Cette compétence a évolué en 2024 pour prendre en charge le centre de santé communautaire. Elle a par délibération été approuvée lors du conseil communautaire du 4 avril 2024.

Au regard du besoin prioritaire d'accès au médecin traitant, l'offre principale du centre de santé communautaire sera basée sur une offre de **médecine générale**, complétée d'une offre secondaire d'éducation thérapeutique (ASALEE) ou de prise en charge des patients chroniques stabilisés et de coordination de parcours : infirmier de pratique avancée, des offres de prévention seront également développées.

Le Centre de Santé **sera organisé autour d'un site principal sur Valognes** et de deux sites périphériques. Le premier sera localisé sur le territoire Nord-Est (Saint-Pierre-Eglise) et un second sur la Côte des Isles. Le déploiement pourra se faire progressivement en fonction des opportunités foncières.

Ce déploiement territorial sera appuyé par une structure mobile « le Médicobus Cotentin » portée par une association de gestion de la CPTS du Cotentin et permettant de compléter et d'ajuster en fonction des besoins l'offre de soins au regard des installations de praticiens libéraux.

Malgré le développement de ces nouvelles structures, la démographie médicale et paramédicale reste fragile. Sans autre réponse ou sans installations, sa baisse va se poursuivre au fil des prochaines années et amplifier les difficultés d'accès aux soins des habitants du Cotentin. L'offre de soins primaires, particulièrement en médecine générale, devrait continuer à diminuer significativement dans les prochaines années, du fait de futurs départs à la retraite non remplacés. Cette situation nécessite de nouvelles initiatives favorables à l'attractivité du territoire pour les professionnels. Parmi elles, la création d'un Centre de Santé Communautaire permettrait d'offrir des modes d'exercice diversifiés, dans des équipes de soins coordonnées et de contribuer à maintenir l'offre de soins pour la population, en complément des autres structures déjà déployées ou en cours de déploiement.

Montant du projet : 760 955 € HT

Montant de l'aide du Département : 30% des dépenses éligibles, soit une aide prévisionnelle de 228 286 €

- **PROJET N°10 : Construction d'une patinoire haute qualité environnementale**

Dans le cadre du programme de mandat de l'Agglomération, il est envisagé de construire une patinoire en remplacement de celle de Cherbourg-en-Cotentin fermée en mai 2010. Cette infrastructure accueillait environ 20 000 entrées payantes et 19 000 scolaires par an.

L'objectif de la patinoire du Cotentin sera de permettre une pratique multi-activité (entraînements sportifs, compétitions, loisirs, spectacles), accessible à tout âge et autant aux personnes valides qu'en situation de handicap. Cet équipement sera l'unique équipement de ce type dans le département de la Manche.

Il est prévu de réaliser un équipement exemplaire de haute performance environnementale qui répondra aux objectifs de « neutralité carbone 2050 ». Une attention toute particulière sera apportée sur l'adaptabilité des locaux à tous les types de handicap (handicaps moteur, auditif, visuel, mental, cognitif et psychique).

Montant du projet : 13 600 000 € HT

Montant de l'aide du Département : 10% plafonnés au montant d'enveloppe disponible, soit une aide prévisionnelle de 521 705 €, auquel s'ajoute une bonification de 104 341 € au regard des engagements pris par la communauté d'agglomération en matière de transitions écologique et inclusive.

○ PROJET N°11 : Rénovation énergétique de la piscine de Saint-Sauveur-le-Vicomte



Le bassin de natation de Saint-Sauveur-le-Vicomte (2001), déclaré d'intérêt communautaire en 2019, accueille près de 25 000 usagers par an, notamment pour la natation scolaire et des activités grand public. Équipement de proximité accessible aux personnes à mobilité réduite, il constitue un atout pour l'apprentissage de la natation et l'attractivité du territoire. Le projet vise une rénovation énergétique ambitieuse (-65 % de consommation), incluant pompes à chaleur, isolation, nouvelle centrale d'air et récupération d'énergie sur la déshumidification. Les travaux ont été effectués en 2025.

La rénovation énergétique du bassin de natation répond à un besoin essentiel de modernisation et d'efficacité énergétique au sein de la collectivité. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de la collectivité de réduire notre empreinte environnementale tout en offrant des installations modernes et durables aux citoyens du territoire.

Montant du projet : 426 670 € HT

Montant de l'aide du Département : 40% des dépenses éligibles, soit une aide prévisionnelle de 126 668 €, auquel s'ajoute une bonification de 25 334 € au regard des engagements pris par la communauté d'agglomération en matière de transitions écologique et inclusive.

○ PROJET N°12 : Réhabilitation de la station d'épuration des Pieux

La station d'épuration des Pieux présente un caractère de vétusté (station de 1986 sans réhabilitation depuis) pouvant se traduire ponctuellement par une dégradation du rejet impactant le milieu environnant proche puis la mer. La commune se trouve en effet localisée en bordure immédiate de l'Anse de Sciottot, ce qui implique une vigilance accrue sur la qualité des eaux de baignade et toute activité associée au milieu marin.

La nouvelle station devra par ailleurs être conçue en prenant en compte les effluents provenant de la nouvelle zone d'activité prioritaire des Costils. Ce sont à court terme 600 équivalents temps plein pour un premier projet industriel et 2 000 pour toute la zone à terme. Une action est également envisagée sur le réseau d'assainissement afin d'en améliorer le fonctionnement. L'ensemble de la filière sera pensé pour aboutir à la mise en place d'équipements plus vertueux écologiquement et notamment moins énergivores.

Montant du projet : 3 000 000 € HT

Montant de l'aide du Département : 40% des dépenses éligibles plafonnés au montant maximal de subvention, soit une aide prévisionnelle de 1 000 000 €

○ PROJET N°13 : Réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Pierre-Eglise

La station d'épuration de Saint-Pierre-Eglise, localisée sur la frange arrière littorale, ne présente pas une fiabilité suffisante pour garantir un traitement optimisé des eaux usées. Sa refonte s'avère indispensable pour répondre aux exigences actuelles de qualité de rejet mais également transiter vers des équipements vertueux écologiquement : outre un travail évident sur la consommation énergétique de la future STEP, une réflexion sera également menée par la maîtrise d'oeuvre et le maître d'ouvrage sur des sujets d'actualité telle que la réutilisation des eaux usées.

A ce titre, il est important de préciser que l'Agglomération du Cotentin s'est engagée dans l'étude menée par ACTALIA et le SILEBAN pour connaître la faisabilité de réutilisation des eaux usées traitées dans la culture de maraîchage.

En parallèle, ce projet de refonte sera l'occasion d'étudier l'intégration des eaux usées en provenance des communes de Fermanville et Vicq-sur-mer (canalisations de transfert). Pour cette dernière commune, il s'agit d'engager la réflexion pour améliorer les performances épuratoires des dispositifs en place (Filtres Plantés de Roseaux). Concernant la commune de Fermanville, il s'agit d'un projet plus ambitieux visant à assainir des secteurs à proximité immédiate de la mer actuellement non pourvus en dispositifs de traitement (collectif et non collectif) et à éviter si possible la mise en place d'équipements épuratoires sur les terrains arrière littoraux.

Montant du projet : 3 000 000 € HT

Montant de l'aide du Département : 40% des dépenses éligibles plafonnés au montant maximal de subvention, soit une aide prévisionnelle de 1 000 000 €.

- **PROJET N°14 : Réhabilitation des systèmes d'assainissements du secteur Val de Saire dans le cadre de la préservation des parcs conchylicoles**

La profession conchylicole peut se trouver confronter à une problématique de déclassement des coquillages sur le secteur du Val de Saire en raison :

- D'une contamination en E-Coli : 2 alertes microbiologiques au cours de l'été 2023
- De la présence de Noro-virus : rappel des huitres originaires de la Baie de Saire par arrêté préfectoral du 29 décembre 2023 à la suite d'une Toxi-Infection alimentaire Collective (TIAC).

L'assainissement est mis en cause sur ces problèmes de dégradation microbiologique. Si les infections au Norovirus (gastroentérites aiguës) sont d'origines exclusivement humaines, la problématique de dégradation en lien avec les Escherichia Coli est plus complexe (les sources peuvent être aviaires, porcines, bovines...). D'importantes actions ont d'ores et déjà été engagées par l'Agglomération du Cotentin et les structures historiques en charge de l'assainissement pour améliorer la situation : nouvelle station d'épuration membranaire sur Montfarville, travaux d'extension d'assainissement sur le secteur de Gatteville-Phare, renouvellement des réseaux d'eaux usées existants sur le secteur de la rue Sainte Marie à Quettehou.

Dans la continuité de ces actions, le PPI 2024-2026 établi par la Communauté d'Agglomération du Cotentin verra le renouvellement de 1,3 km de réseaux existants sur le secteur de la station d'épuration de l'Anse du cul de Loup. En parallèle, les secteurs identifiés comme étant potentiellement les plus impactants sur la qualité des eaux de la baie seront desservis par le réseau public d'assainissement collectif. Il s'agit des secteurs d'Anneville-en-Saire, Hameau Crasville et Hameau Maltot sur la commune de Réville. Il sera étudié la possibilité de raccorder ces secteurs sur des stations existantes (Montfarville ou lagunes de Réville) ou de les renvoyer vers une nouvelle station dédiée (concerne uniquement le secteur d'Anneville en Saire).

Montant du projet : 3 000 000 € HT

Montant de l'aide du Département : 20% des dépenses éligibles, soit une aide prévisionnelle de 600 000 €

MONTANT TOTAL D'AIDE DU DÉPARTEMENT POUR LES 14 PROJETS :
5 573 928 € + 295 334 € de bonification